FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: LevelQuik® Primer

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Apprêt au latex

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom/Adresse: Custom Building Products

Five Concourse Parkway, Suite 1900

Atlanta, GA 30328

Numéro de Téléphone: 1-(800)-282-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)

d'urgence: INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Ce produit ne présente pas de risques selon les critères d'OSHA HazCom 2012 tel que défini dans 29 CFR 1910.1200

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:

Non Applicable

2.2b MENTION DE DANGER

Non Applicable

2.2c PICTOGRAMME DE RISQUES

Non Applicable

2.2d AVERTISSEMENTS

i. PREVENTION Porter des gants imperméables/vêtements de	
	protection/protection des yeux. Se laver les mains
	soigneusement après manipulation. Ne pas manger,
	boire ou fumer en utilisant ce produit. Ne pas respirer
	les vapeurs/brouillards/fumées. Utilisez des portes ou
	dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ii.	INTERVENTION	Si sur la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin/attention. Si dans les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/attention. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre poison/médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
iii.	ENTREPOSAGE	Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder le contenant bien fermé.
iv.	ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les règlementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

30.7% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Aucun d'après les ci	ritères du SIMDUT/OSHA.	

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
Inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Ingestion:	Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION DESCRIPTION

Yeux: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort,

des clignements excessifs des paupières et des productions de

larmes.

Peau: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs,

des dessèchements et gerçure de la peau.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal,

de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Traitements spécifiques: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non inflammable/non combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:

Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:

Non Disponible

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

i. Sensibilité au choc mécanique:

Non Disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ii. Sensibilité aux décharges statiques:

Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte

puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Evacuer les matériaux indésirables correctement en conformité

avec toutes les réglementations locales, régionales, nationales et

internationales.

Section 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants

imperméables et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Eviter tout contact avec les yeux. Eviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards/fumées.

Ne pas avaler.

Conseils généraux

d'hygiène:

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de

manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien

fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs

fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail			
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	
Non Applicable			

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition

(poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous

des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

i. Protection des yeux et du visage: Porter une protection de oculaire approuvée [Lunettes de sécurité correctement ajustée contre la poussière ou les éclaboussures de produits chimiques au visage (ou masque facial)]

ii. Protection de la peau:

- 1. Protection des mains: Porter des gants imperméables, comme nitrile.
- 2. Protection du corps: Porter des vêtements de protection appropriée.
- iii. Protection des voies respiratoires: Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. Mesures générales de santé et de sécurité: A manipuler selon les pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Liquide Bleu
Odeur	Caractéristiques
Seuil d'odeur	Non Disponible
рН	7.3 – 7.8
Point de fusion / Point de congélation	Non Disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	>212°F (>100°C)
Point d'éclair	>200°F (>93.3°C)
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non Disponible
Inflammabilité:	Non Inflammable/Non Combustible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Pression de vapeur	Non Disponible
Densité de vapeur	Non Disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Densité relative / gravité spécifique	0.98 – 1.05 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non Disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non Disponible
Température de décomposition:	Non Disponible
Viscosité (cps):	Non Disponible
COV	<1 g/L

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Garder au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort,

des clignements excessifs des paupières et des productions de

larmes.

Peau: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs,

des dessèchements et gerçure de la peau.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal,

de la nausée ou des vomissements.

Toxicité Aiguë (ATE _{mix} = 95,687 mg/kg)		
Ingrédient	CL50	DL50
Non Applicable		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cancérogénicité		
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)	
Non Applicable		

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME		
Corrosion/Irritation cutanée:	Peut provoque des irritation des cutanées	
Dommage/Irritation grave oculaire:	Peut provoque des irritations des yeux	
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés	
Sensibilisation de la peau:	Non Classés	
Exposition unique - STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires	
Danger d'aspiration:	Non Classés	
A LONG TERME		
Cancérogénicité:	Non Classés	
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés	
Toxicité pour la reproduction:	Non Classés	
Exposition Répétée –STOT:	Non Classés	
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés	

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau.

o occasio, dante los ogrado cardante los ocasio a cada.		
Ecotoxicité		
Ingrédient EC50/NOEC-48 Heures LC50/NOEC-96 Heures		
Non Applicable		

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect des les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
NUMERO ONU:	NUMERO ONU:	NUMERO ONU:
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE
TRANSPORT:	TRANSPORT:	TRANSPORT:
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
CLASSE DE RISQUE POUR LE	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT	CLASSE DE RISQUE DE
TRANSPORT (ES):	(ES)	TRANSPORT (ES)
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé

En résumé: Produit non réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

	SARA TITRE III			
INGREDIENTS	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Non Applicable				

15.3. DU DROIT DE SAVOIR LOIS LISTES POUR LES ETATS-UNIS

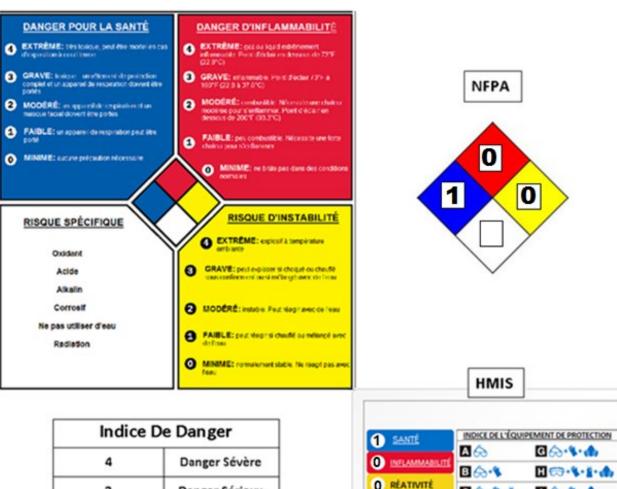
Proposition 65 de la Californie:	Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales	
	et/ou des problèmes de la reproduction.	
Du "Droit de Savoir" pour	L'eau: CAS#7732-18-5	
autres listes états des Etats-	s états des Etats- Polymère Styrène-Butadiène: CAS#N/A	
Unis:	Pigment Bleu: CAS#147-14-8	

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA.		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:



4 Danger Sévère
3 Danger Sérieux
2 Danger Modéré
1 Danger Faible



★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCEROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie	
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction	
	Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail)	
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence	
	américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	
	 A1 – Agent cancérogène pour les humains – Confirmé 	
	 A2 – Agent cancérogène pour les humain - Soupçonné 	
	 A3 – Agent cancérogène pour les animaux 	
	 A4 – Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les 	
	humains	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	A5 – N'est pas soupçonné comme cancérogène pour les humains
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer
	 1 – L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains
	 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les
	humains: il existe peu de preuves de cancérogénicité chez
	l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire.
	2B – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les
	humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain
	en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire.
	3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être
	classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain
	 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est
	probablement pas cancérogène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
	 1 – Connus pour être cancérogène
	2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérogène

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 5 Avril 2013

Version: 3.0

Date de Révision: 7 Février 2023

Clause de non-responsabilité: Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par une exposition à la silice contenue dans nos produits.

Préparé par: Custom Building Products

Téléphone: (800)-282-8786 www.custombuildingproducts.com

Fin de la Fiche de Données de Sécurité